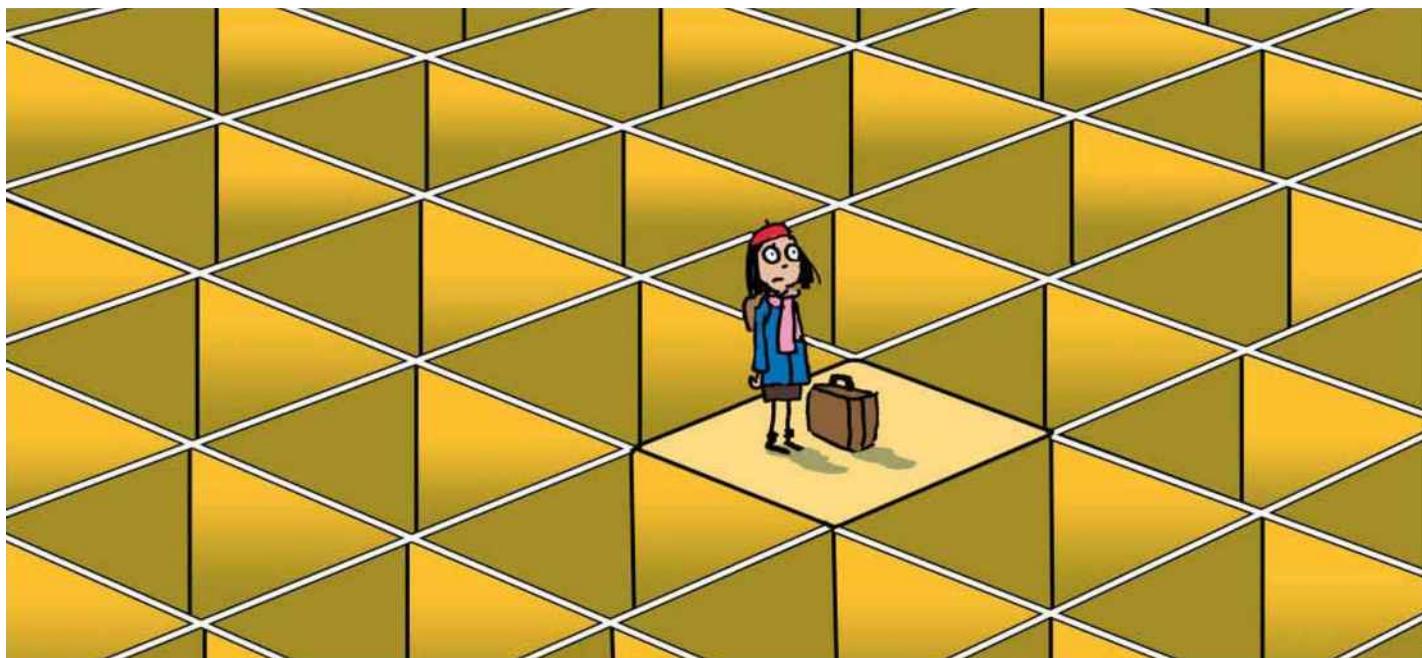




## FRANCE

# Comment prendre en charge les enfants « incasables »



Delligne



— Le gouvernement lance mercredi 27 mars une concertation sur la protection de l'enfance.

— Le cas des jeunes qui se font renvoyer de foyers en familles d'accueil devrait y figurer en bonne place.

Elle a un petit visage nerveux et vous scrute du coin de l'œil. Jamais tranquille. Elle s'avance de sa démarche mal assurée et s'assied, ramenant contre elle son bras paralysé. Elle ne prend pas le temps d'enlever sa veste car, déjà, elle est prête pour raconter son histoire. Gabrielle a 17 ans et demi et sort tout juste des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Elle n'en a officiellement pas l'âge, mais un juge a accepté de la laisser prendre

son envol puisqu'elle a reçu un peu d'argent par héritage. Et que, de toute façon, entre la jeune fille et l'institution les relations n'ont jamais été au beau fixe.

Gabrielle est ce que l'on appelle parfois une « incasable », qui ne reste jamais bien longtemps dans un lieu de placement. Et c'est une jeune femme aussi cabossée qu'attachante qui s'installe à la table du café où on l'interroge. Elle a écumé pas moins de deux foyers d'urgence, un foyer classique, trois familles d'accueil et multiplié les allers-retours à l'hôpital. Son histoire compte aussi quatre plaintes pour viol et violences et de multiples tentatives de suicide.

La concertation sur la protection de l'enfance, que le gouvernement lance ce mercredi 27 mars, devra trouver les pistes pour une

meilleure prise en charge de ces jeunes en rupture. « Ils sont moins incasables que nous ne sommes incapables de les accueillir », résume Marc Chabant, directeur du développement de la Fondation Action enfance, qui va ouvrir deux structures spécialisées. « Pour moi, ces gamins touchent du doigt plusieurs lacunes de la protection de l'enfance, à commencer par la mauvaise articulation avec le secteur du soin. »

L'institution aurait tendance à oublier qu'elle reçoit des enfants très éprouvés par la vie. Beaucoup présentent en effet de lourds traumatismes psychiques qui ne sont ni diagnostiqués ni soignés. « Du coup, personne ne sait trop comment les prendre en charge et leurs échecs successifs ne font que raviver les traumatismes », admet Marc Chabant.

Pourtant, des solutions existent, comme le soulignait dès 2004 un document du centre régional d'études, d'actions et d'informations d'Île-de-France. Sur les 2000 jeunes placés accueillis dans trois départements franciliens, une cinquantaine relevait de cette catégorie de jeunes. Leurs points communs : un mauvais diagnostic, un placement trop tardif et des erreurs de prise en charge.

Le dossier de Gabrielle est un modèle de mélange explosif. Sa

## repères

La concertation du gouvernement

**Le secrétaire d'État à la protection de l'enfance Adrien Taquet doit lancer, avec l'Association des départements de France, une concertation afin d'améliorer le sort des enfants placés.**

**Six groupes de travail seront**

**mis en place sous la houlette de responsables associatifs ou de présidents de département.**

**Parmi les thèmes de réflexion à l'étude : comment éviter les ruptures de parcours ? Comment mieux soutenir la parentalité ? Dans quelle mesure permettre l'adoption de ces enfants ? Trouver de nouveaux modes d'accueil. Améliorer la prise en charge au sein des foyers. Mieux inclure le handicap.**



vie a en fait réellement basculé lorsqu'elle était toute petite, quand un AVC l'a laissée paralysée du côté gauche. La petite fille, pourtant née dans une famille aisée, est alors rejetée par sa mère, elle-même bipolaire. « Elle ne venait jamais me voir à l'hôpital », se sou-

**Beaucoup  
présentent de lourds  
traumatismes  
psychiques  
qui ne sont  
ni diagnostiqués  
ni soignés.**

vient Gabrielle avec une émotion intacte. Le piège se referme sur elle quand son père décède, « alors que j'avais 4 ans ».

Elle est laissée alors sans soins dans une caravane située sur le terrain de la vaste maison familiale. Son grand-père fait un signalement. Départ pour le foyer, où les choses ne font qu'empirer, faute d'une prise en charge adaptée du handicap. « Je suis devenue le souffre-douleur des autres enfants. J'ai subi deux viols. Je l'ai dit et personne ne m'a cru. On me

*disait d'aller pleurer plus loin et de revenir calmée. »*

La petite fille décroche alors pour de bon. « À 8 ans, j'ai fugué », lâche-t-elle. Rattrapée, elle est placée en famille d'accueil. « J'ai dû filer dans la chambre et voilà, c'était fait, on a décidé pour moi que je devais rester là », estime-t-elle. Rapidement, la relation tourne court : « J'étais méchante et, pour me punir, ma famille d'accueil me privait. J'avais faim. » Départ pour une deuxième famille d'accueil, « qui ne parlait pas français. » Nouvelle fugue. Troisième famille d'accueil, où Gabrielle reste, bon an mal an, jusqu'à la récente échappée belle, signée par le juge qui lui permet de quitter à l'ASE.

Aujourd'hui, la jeune femme panse ses plaies et sort tout juste la tête de l'eau. Elle milite désormais pour les droits des enfants placés et commence à se rêver un avenir. « Je veux avoir mon bac pro. Je me suis battue pour me réorienter après un CAP, alors je ne veux surtout pas le rater », anticipe-t-elle. Puis elle reviendra peut-être un jour... à l'ASE, mais cette fois en tant qu'éducatrice spécialisée : « Je veux aider les autres jeunes. Ça suffit tous ces professionnels qui ne savent pas faire avec des jeunes qui souffrent ! »

**Emmanuelle Lucas**

(Lire aussi page 10)